



EAU ET SANTÉ

**GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES**

Réunion du 8 novembre 2022
Saint-Chamond

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Avec la participation de Sepia Conseil



Ordre du jour

09h40 – Tour de table et actualités 1h30

11h10 – Point sur le programme d'action du GT pour 2022-2023 : 30'

- Publications, réseau, formation et conférence

11h40 – 1-Prélèvements et analyses réalisés sur les rejets des entreprises 1h30

- Le REX du SILA
- Echanges

PAUSE DÉJEUNER À 12H45

14h15 – 2-La caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

- Point sur les réflexions en cours sur les différents territoires
- Echanges sur différents points de questionnements
- Suites de ce travail (projet de rédaction d'une note)

FIN DE LA RÉUNION À 16H15



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Tour de table - actualités

- Haut Bugey Agglomération (01)
- Annonay Rhône Agglo (07)
- Valence Romans Agglo (26)
- Saint Marcellin Vercors Isère
Communauté (38)
- CA Loire Forez (42)
- Saint-Etienne Métropole (42)
- Agence de l'Eau RMC (69)
- Agglo Villefranche Beaujolais Saône (69)
- CA Ouest Rhôdanien (69)
- CC du Pays de l'Arbresle (69)
- Com.Com. des Monts du Lyonnais (69)
- Métropole de Lyon (69)
- Suez Eau France (69)
- SYSEG (69)
- Grand Chambéry (73)
- Grand Lac - CA lac du Bourget (73)
- Annemasse Agglo (74)
- CC Faucigny Glières (74)
- Communauté de communes
CCCAM - Cluses (74)
- SILA (74)
- Syndicat des Eaux Rocailles &
Bellecombe (74)



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Actualités nationales et réglementaires

- Thématique RSDE :
 - Note complémentaire pour les campagnes 2022 RSDE STEU : Proposition de limite de quantification pour les substances complémentaires à surveiller
 - GT ASTEE « Diagnostic amont RSDE » :
 - Version actualisée du CCTP type d'ici la fin de l'année
 - Enquête sur l'utilisation des ressources existantes (**jusqu'au 21 novembre**)
 - Un bilan de la démarche « Diagnostic amont RSDE/Plan d'actions » doit être réalisé au cours de l'année 2023 (pilote par le Ministère ou l'INERIS)
 - DERU : Proposition de texte révisé



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

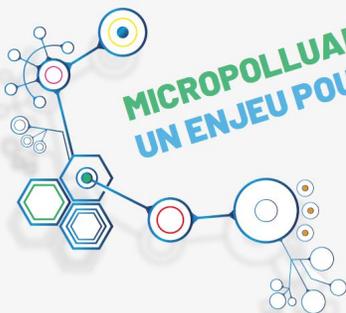
Actualités nationales et réglementaires

- Colloque « Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant »
(AEAG, OFB, Filière Française de l'eau – 11 juillet à Bordeaux) :
 - Rappel des productions associées



GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

MICROPOLLUANTS DANS L'EAU, UN ENJEU POUR LE VIVANT.



POUR UNE RÉDUCTION DES MICROPOLLUANTS URBAINS

Les enseignements des 13 projets du dispositif
« Innovations et changements de pratiques :
lutte contre les micropolluants des eaux urbaines »

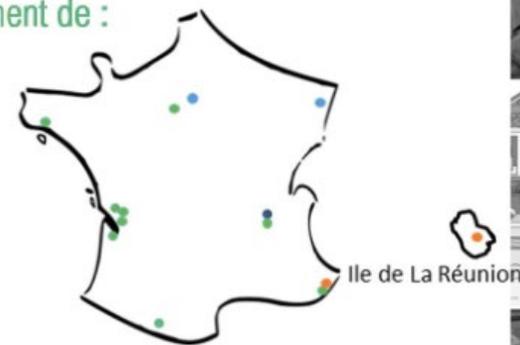


MICROPOLLUANTS DANS L'EAU, UN ENJEU POUR LE VIVANT.

11 JUILLET 2022
BORDEAUX

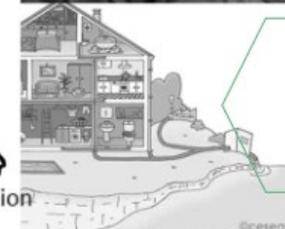
Des solutions qui proviennent de :

- Associations
- Collectivité
- Entreprise
- Institution



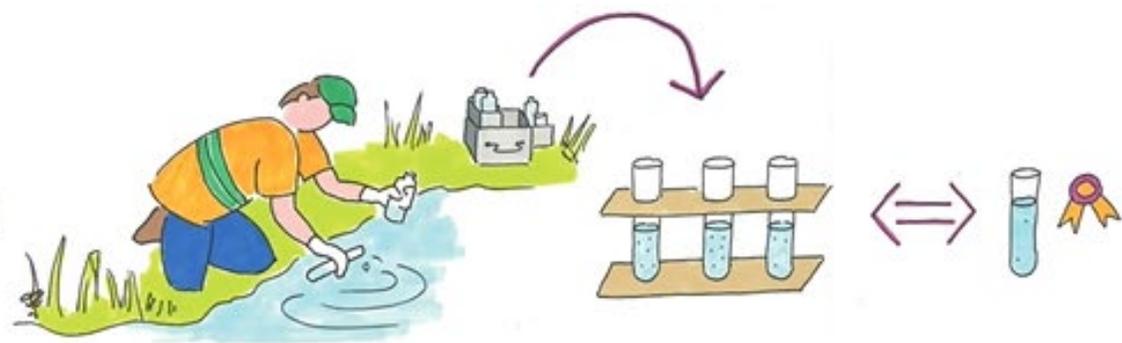
Des solutions variées :

Fiches détaillées à télécharger :
<https://eau-grandsudouest.fr/lutter-contre-micropolluants-par-sensibilisation>

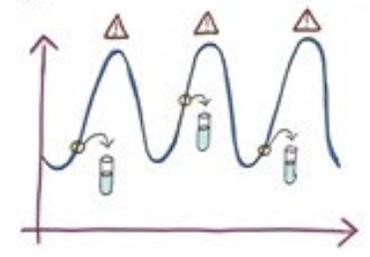


int

SURVEILLER
LA QUALITÉ DES EAUX
GRÂCE À LA
BIOSURVEILLANCE



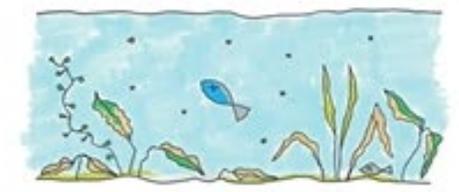
1 UNE VISION PARTIELLE



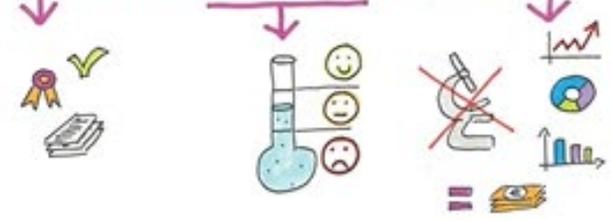
2 LE MANQUE D'EXHAUSIVITÉ



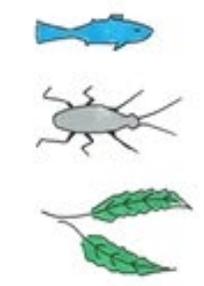
3 LE MANQUE D'INFORMATION
SUR L'EFFET TOXIQUE



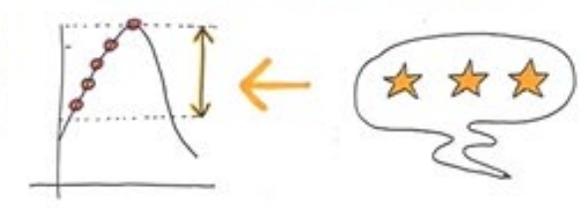
ENCORE DES FREINS
BIOSURVEILLANCE



Le
vivant
précieux



DE NOMBREUX AVANTAGES





GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Actualités nationales et réglementaires

- Colloque "Micropolluants dans l'eau, un enjeu pour le vivant" (AEAG, OFB, Filière Française de l'eau – 11 juillet à Bordeaux) :
 - Rappel des productions associées
 - Synthèse du colloque à venir
- Autre actualité réglementaire à partager ?



- **Déjà réalisés** : 2 x 6 ateliers à destination du grand public à la Plagne (73) et sur le SM BV Arroux et de la Somme (71)
- **A venir** :
 - 2 x 6 ateliers supplémentaires pour cibler les élus et public « non captif » (festivals, centres commerciaux, etc.)
 - Possiblement des ateliers à destination de certains secteurs artisanaux
- **« Une journée interrégionale »** fin 2023

Sensibilisation aux
micropolluants dans l'eau

PARTENARIAT

VEOLIA EAU
GRAINE BFC
GRAINE ARA



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Atlantique

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Actualités du Graie

Événements

13/10 – Conférence autosurveillance des systèmes d'assainissement (et lien avec le diag amont)

22/11 – Journée OSR – Observatoire des sédiments du Rhône

5/12 – DLC Novatech – l'eau dans la ville (3-7 juillet 2023)

Publications :

OTHU - 20 ans de recherche pour l'action

OSR – 10 ans de recherche

Co-UDLabs (à venir) – attentes et besoins en H.U. au niveau européen

Partenariats / événements

14/11 – Réseau Promise - Entre impacts écologiques et ruptures de stock, quels choix pour l'antibiothérapie de demain ?

23/11 – Carrefour de l'eau - Dijon conférences eaux pluviales

1/12 – Webinaire OFB Arceau – le secteur de la santé face aux micropolluants – prendre aussi soin de l'eau

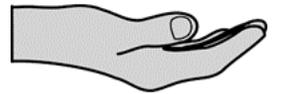
25/11 – Conférence CNFPT – La ville perméable



EAU ET SANTÉ

**GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES**

Programme d'action du groupe de travail



Réunion du 8 novembre 2022
Saint-Chamond



Intitulé	Type d'action	Pilote(s)	Etat d'avancement
Autorisation de déversement d'effluents peu chargés dans un réseau EP	PRODUCTION	Sous-groupe dédié + FNCCR	FAIT (en ligne depuis avril 2022)
Articulation entre le service END et le service urbanisme (permis de construire, etc.)	ECHANGES	Manon et Jessica (Grand Lac)	FAIT (réunion de janvier 2022)
Les mesures ponctuelles de terrain : quel type de matériel ? Quand et comment l'utiliser ?	ECHANGES	Sylvain (Vienne Condrieu Agglo)	FAIT (réunion de mai 2022)
Collecte des modèles de fiches de diagnostic de site	PARTAGE	Graie	FAIT (collecte de 6 exemples mis ligne sur le site du Graie)
Prélèvements et analyses réalisées sur les rejets des entreprises : points de vigilance	ECHANGES	Présentation du REX du SILA	FAIT (présentation en novembre)
Modalités financières applicables aux END (redevance et « pénalités »)	PRODUCTION	Sous-groupe dédié + Relecture/compléments par Etienne	EN COURS DE RELECTURE PAR LA FNCCR
La Foire Aux Questions sur la gestion des END	PRODUCTION	Graie + sous-groupe dédié pour relecture	EN COURS par Vivien
Caractérisation des rejets admissibles aux réseaux (dont valeurs limites micropolluants)	PRODUCTION	Sous-groupe à constituer	LANCÉ en novembre 22
Inventaire des prétraitements par type d'effluents/activités (restaurant, garages, boulangerie, effluent avec température élevée, etc.) : « donner les clés pour permettre à un technicien END de donner un avis sur une proposition de prétraitement »	PRODUCTION	Sous-groupe à constituer (L' Ascomade a fait un « Catalogue de présentation des exemples de solutions techniques mises en place dans les entreprises », qui peut constituer une amorce et un complément à ce travail)	A LANCER EN 2023 (Présentation du catalogue de l' Ascomade par Muriel lors d'une prochaine réunion)
Echanges sur l'utilisation d'outils intégratifs : échantillonneurs passifs et bioessais	ECHANGES	Présentation des résultats du projet BIOMETRI par l'AERMC / REX de Grand Chambéry et Cluses qui ont participé à ce projet	1^{ère} réunion 2023
Note sur « l'articulation entre les services END et urbanisme » : recenser étape par étape les pratiques existantes ainsi que les leviers sur lesquels on peut s'appuyer »	PRODUCTION	Sous-groupe à constituer (dont Grand Lac)	?
Relationnel avec les établissements (posture, soft skills), appui de la hiérarchie	ECHANGES	Retour d'expérience d'un membre du GT	?

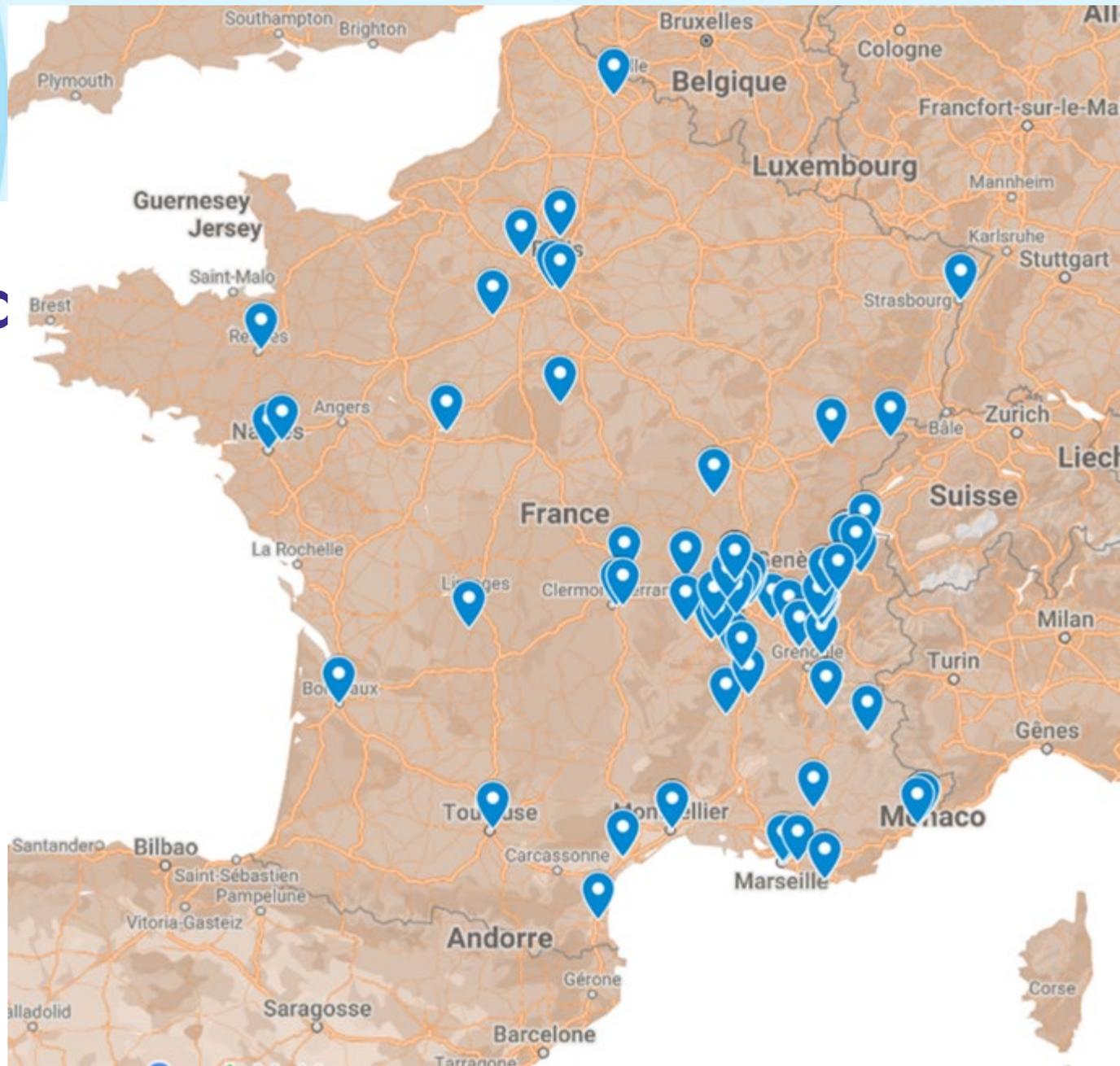


GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



Point sur le programme c

- La vie du réseau :
 - Liste d'échange nationale END





GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



► Point sur le programme d'actions du GT pour 2022-23

2022

PARRAIN/MARRAINE

FILLEUL

1 Cyrille Girel, Grand Chambéry

Liana Reuilly, SM3A

2 Raphaël Brand, Annemasse Agglo

Ingrid Cousseau, SRB

3 Emmanuelle Redon, CC Loire Forez

Angélique Juthier, CC Monts du Lyonnais

4 Sylvain Devidal, Vienne Agglo

Gaëlle Badoil, CA Ouest Rhôdanien

5 Mathieu Ronze, CC Pays Arbresle

Anne-Laure Parcollet, Haut Bugey Agglomération

6 Alice Porcherot, SILA

Sébastien Leterrier et Capucine Colcombet, Métropole de Lyon

Céline Font, St Etienne Métropole

Leslie Wimmers, SYSEG

Thierry Dereu, CA Ouest Rhôdanien



GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



Point sur le programme d'actions du GT pour 2022-23

- Formation END :
 - Après le succès de la 1^{ère} session,
 - Une 2^{nde} session
jeudi 6 et vendredi 7 avril
 - A la recherche d'une collectivité pour nous accueillir 😊





GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



graiE
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Point sur le programme d'actions du GT pour 2022-23

- Après la conférence END 2022
- Une conférence « Eau et Santé » en 2023 sur les micropolluants dans l'eau, plusieurs angles :
 - Gestion des END
 - Epanchage/Médicaments/Biocides (SIPIBEL)
 - Sensibilisation des particuliers (Projet Veolia/Graine)





GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Prochains rendez-vous

- Réunions plénières du groupe de travail : **février, mai et septembre 2023** (dont une visio)
=> le 28/02 ? => le 23/05 en visio ?
- Réunion du sous-groupe « Caractérisation des rejets admissibles aux réseaux » : DOODLE à venir
- Formation END : **6-7 avril 2023**, lieu à définir
- Conférence : a priori **novembre 2023**



EAU ET SANTÉ

**GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES**

- Point 1 -

**Prélèvements et
analyses réalisés
sur les rejets des
entreprises**

Réunion du 8 novembre 2022
Saint-Chamond





EAU ET SANTÉ

**GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS
NON DOMESTIQUES**

- Point 2 - Caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

Réunion du 8 novembre 2022
Saint-Chamond





GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Atlantique

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

Pourquoi travailler sur cette thématique ?

1. [La note publiée sur ce sujet](#) par le GT END (2014) est partiellement obsolète
2. Une « suite logique » du document « Modalités financières applicables aux END » dans lequel le sujet des « Majorations financières pour dépassement de valeurs limites » est évoqué
3. Un sujet soulevé dans le cadre des réflexions en cours sur le Plan national Micropolluants
4. Des réflexions en cours dans plusieurs territoires

Caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

Comment travailler sur cette thématique ?

- 2 heures
- REX - Villefranche et vos REX pour lancer la discussion
- 3 entrées à discuter
- Discussion suites à donner et production possible

1

- Pourquoi définir des valeurs limites ?
(= Pour quel(s) usage(s) ? Comment les utiliser ?)
- 2 x 20 minutes puis partage

2

- Que veut-on contrôler ?
Quelle connexion entre la définition de ces valeurs limites et les "contrôles des rejets des entreprises" ?
- 2 x 20 minutes puis partage

3

- Comment fixer des valeurs limites ?
 - Sur quelles mesures, quels points, quelles référence
 - Paramètres classiques / autres paramètres
- 30 minutes

Révision des normes de rejet

Règlement d'assainissement collectif / ASD type



PÔLE SERVICE
ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURE

Règlement d'assainissement collectif - EUND

Paramètres classiques

Paramètres (mg/l)	A (valeurs limites des rejets autorisés en mg/l avec coefficient de pollution)	B (valeurs limites des rejets autorisés en mg/l sans coefficient de pollution)
DBO5	800	250
DCO	2000	750
MES	600	300
NGL	150	80
Pt	50	20
Indice Hydrocarbures totaux	5	0.05
Indice Métox	1.53	1.53

L'effluent ne devra pas contenir de substance de nature à favoriser la manifestation de colorations ou d'odeurs et il ne renfermera pas de substances susceptibles d'entraîner la dégradation de la faune et de la flore en aval des points de déversements dans le milieu récepteur.

L'effluent devra répondre aux critères suivants :

- DCO/DBO5 < 3 (DBO5 et DCO mesurées sur eau brute), pour les débits supérieurs à 1m³ par jour,
- pH compris entre 6 et 8,5,
- Température inférieure ou au plus égale à 25°C,⁵
- Ne pas contenir de composés cycliques hydroxylés, ni leurs dérivés halogénés,
- Être débarrassé des matières flottantes, décantables ou précipitables, susceptibles, directement ou indirectement après mélange avec d'autres effluents, d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages ou de développer des gaz nuisibles ou dangereux incommodes les égoutiers dans leur travail,
- Ne pas renfermer de substances capables d'entraîner la destruction de la vie bactérienne des stations et/ou la destruction de la vie aquatique sous toutes ses formes en aval des points de déversement des collecteurs publics dans les fleuves, cours d'eau ou canaux, et présenter un équitox (unité de toxicité) conforme à la norme AFNOR 90.301.

Ces effluents ne doivent pas contenir les substances visées (listées en annexe 6) par l'arrêté du 31 janvier 2008 et l'arrêté du 27 juillet 2015 susvisés dans des quantités susceptibles de conduire à une concentration supérieure à celles qui sont fixées réglementairement dans les boues issues du traitement ou dans le milieu récepteur.

Arrêté d'autorisation spéciale de déversement type (ANNEXE)

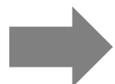
D. Flux et concentrations maximum autorisés (mesurés selon les normes en vigueur sur un échantillon moyen de 24 heures)

(Pour ASD avec Cp)

Caractéristiques des effluents	Concentration maximale autorisée
DBO5 : Demande biochimique en oxygène à 5 jours	A x 0.8 kg/j et 800 mg/l
DCO : Demande chimique en oxygène	A x 2 kg/j et 2000 mg/l
Azote global (NTK + NO3 + NO2)	A x 0.15 kg/j et 150 mg/l
Phosphore total	A x 0.05 kg/j et 50 mg/l
MES : (matière en suspension)	A x 0.6kg/j et 600 mg/l
Chlorure	1000 mg/l
Chrome Hexavalent	0,1 mg/l
Chrome Total	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Fer + Aluminium	5 mg/l pour l'ensemble
Manganèse (Mn)	1 mg/l
Etain (Sn)	2 mg/l
Zinc	2 mg/l
Hydrocarbures [Indice Hydrocarbures par CPG (norme NF EN ISO 9377-2) et Hydrocarbures aromatiques (NF ISO 11 423-1)]	5 mg/l
Détergents anioniques alcalins	5 mg/l
Plomb (Pb)	0,5 mg/l
Cadmium (Cd)	3 µg/l
Mercurure (Hg)	1 µg/l
Arsenic (As)	43 µg/l
Cyanures dissous	20 µg/l
AOX	0.8 mg Cl /l
Indice phénols	0.3 mg/l

Réflexion sur les normes de rejet relatives aux micropolluants

- Evolution réglementaire (arrêtés ministériels + future révision de la Directive ERU)
- Opportunité de mise à jour du règlement d'assainissement (gestion en régie avec marché de prestations de service sur le territoire au 1^{er} janvier 2023 (plus de DSP)
=> un unique règlement d'assainissement collectif
- Amélioration des connaissances générales sur la qualité des rejets :
 - Quelles substances pertinentes à intégrer ? Cas par cas ?
 - Suivi de la toxicité globale / analyses chimiques ?
 - Quelles valeurs de référence ?



L'objectif n'est pas d'imposer une tarification / substances (absence de traitement) mais de donner un cadre pour ne pas impacter le milieu en aval des stations ou via les déversoirs d'orage

Caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

Comment travailler sur cette thématique ?

- 2 heures
- REX - Villefranche et vos REX pour lancer la discussion
- 3 entrées à discuter
- Discussion suites à donner et production possible

1

- Pourquoi définir des valeurs limites ?
(= Pour quel(s) usage(s) ? Comment les utiliser ?)
- 2 x 20 minutes puis partage

2

- Que veut-on contrôler ?
Quelle connexion entre la définition de ces valeurs limites et les "contrôles des rejets des entreprises" ?
- 2 x 20 minutes puis partage

3

- Comment fixer des valeurs limites ?
 - Sur quelles mesures, quels points, quelles référence
 - Paramètres classiques / autres paramètres
- 30 minutes



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

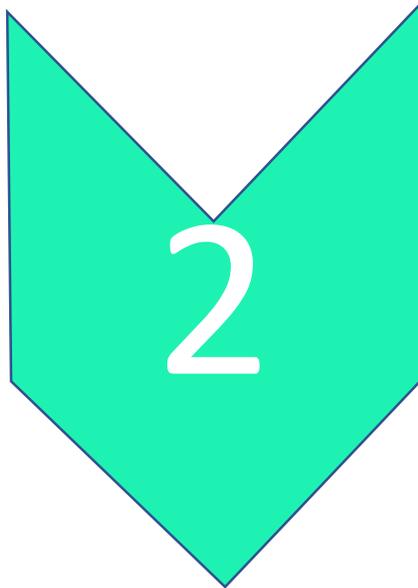


Pourquoi définir des valeurs limites ?

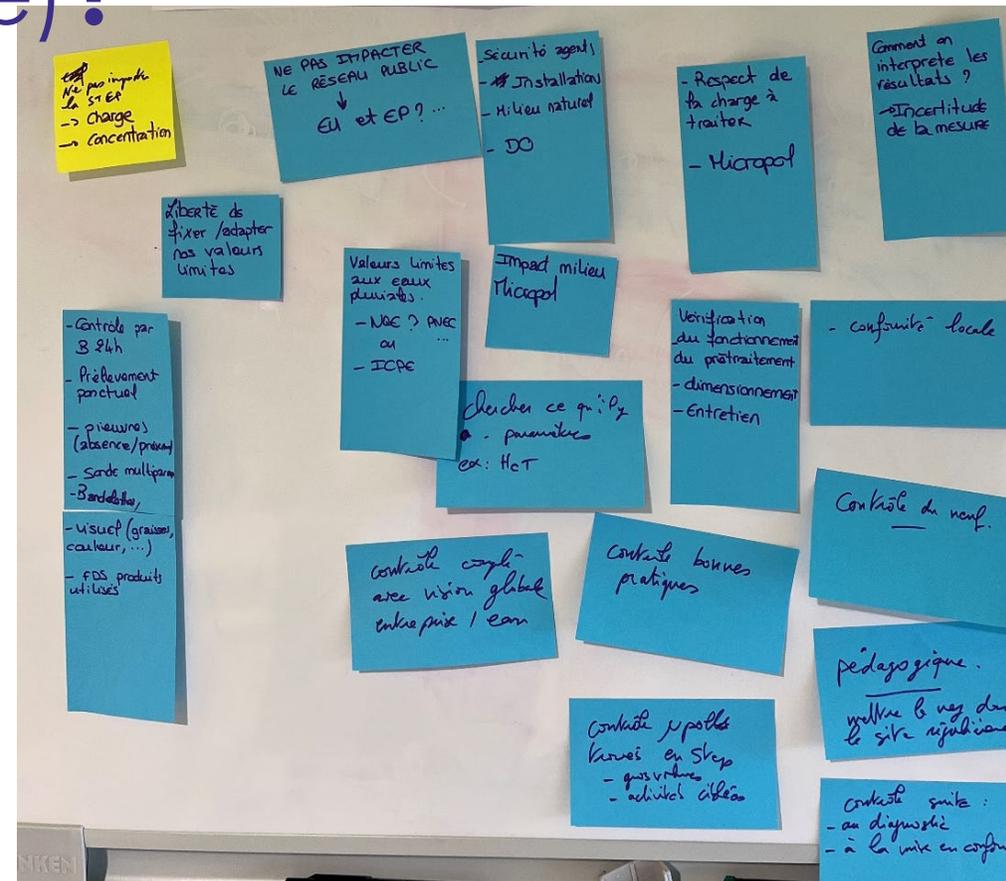




GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



Que veut on contrôler (auprès de l'entreprise)?





GRUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES

graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Comment fixer les valeurs limites ?

3

sur quelles mesures (24h/ponctuel) ?

sur quel point de rejet ? EU, EP, milieu (ANC)

quelles bases réglementaires existantes ?

paramètres « classiques » liés au traitement STEP (DCO, DBO5, MES, NTK, Pt) :

VL en fonction de la STEP ? quels critères ?

quelle référence ou calcul pour faire différent de l'arrêté du 2 février 1998 modifié ?

Autres paramètres (micropolluants notamment) :

Quels paramètres avec des VL posent problème ? pistes de réflexion ?

Paramètres sans VL dans l'arrêté de 1998 : besoins de fixer des VL ? quelles références ?

Question juridique ? « validité » des VL fixées par une collectivité ?

(en fonction des références utilisées ?) solliciter FNCCR ? juriste ?



GROUPE DE TRAVAIL
GESTION DES EFFLUENTS NON DOMESTIQUES



graie
PÔLE
EAU & TERRITOIRES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence
de l'eau
RHÔNE
MEDITERRANÉE
CORSE

agence de l'eau
Loire-Bretagne

MÉTROPOLE
GRAND LYON

Caractérisation des rejets admissibles et des valeurs limites aux réseaux

Quelle suite donner à ce travail ?

- Objectifs
- Points à traiter
- Contributeurs – volontaires groupe et sous-groupes
- Compléments nécessaires
- Prochaines réunions

1

- Pourquoi définir des valeurs limites ?

2

- Que veut-on contrôler ?

3

- Comment fixer des valeurs limites ?